



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1471

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Refonte du cœur du système d'information ressources humaines de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1471**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Refonte du cœur du système d'information ressources humaines de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le système d'information ressources humaines (SIRH) de la Métropole de Lyon est très largement informatisé et s'appuie sur une dizaine d'outils dont le cœur est aujourd'hui porté par le logiciel HR Access V5.

Installé en 2005, à l'issue d'un projet démarré en 2003, et utilisé par près de 600 gestionnaires RH, ce progiciel permet, entre autres, la gestion administrative, le suivi des carrières et le traitement des paies mensuelles des agents de la Métropole.

Ce progiciel est un outil, fonctionnant sur le principe de la "boîte à outil". L'éditeur propose une version standard qui doit être adaptée par chaque collectivité au regard de son fonctionnement et demande donc de nombreux développements spécifiques.

Aujourd'hui, les retours des utilisateurs sur HR Access V5 sont mitigés. Ce dernier est jugé peu intuitif et couvre de manière imparfaite les besoins de certains processus RH, comme le recrutement notamment. Il est également jugé complexe et nécessite l'intervention de ressources expertes.

De plus, le contexte RH et la réglementation évoluant, la solution HR Access V5 ne permet plus de répondre simplement et à moindre coût aux enjeux et ambitions de la politique RH de la Métropole. Depuis 2012, les demandes d'évolutions sont limitées aux strictes évolutions réglementaires. Par ailleurs, depuis fin 2014, l'éditeur ne maintient plus la version 5 de HR Access, actuellement en place à la Métropole, et n'assure plus les évolutions réglementaires du produit pour cette version ancienne considérée comme obsolète par ce dernier.

La création de la Métropole, qui s'est traduite par l'accroissement des périmètres et le doublement du nombre d'agents gérés par l'outil, a aussi poussé le système actuel à ses limites sur un certain nombre d'aspects, comme le recrutement ou la gestion des temps et activités,

La position de l'éditeur, qui n'assure plus la maintenance de cet outil, et les nombreuses limites atteintes dans le contexte des besoins nouveaux de la Métropole imposent de refondre le cœur du SIRH.

II - Objectifs et périmètre du projet de refonte du cœur du SIRH

Une étude a été menée fin 2012 sur le périmètre HR Access pour anticiper la fin de maintenance annoncée par l'éditeur. Avec l'annonce de la création de la Métropole, le projet a été mis en attente afin de permettre l'intégration des agents dans le système RH de la nouvelle collectivité.

En 2015, une étude plus approfondie a permis de cadrer et définir le périmètre du projet : les outils "périphériques" à la gestion des RH sont pérennes mais il est indispensable de refondre le cœur du SIRH (périmètre aujourd'hui porté par HR Access V5).

L'étude a montré que l'éditeur HR Access a axé sa politique produit sur la gestion administrative et la paie mais les solutions en place sur les autres domaines (gestion des temps et activités, recrutement, formation), qui ne sont pas au cœur de sa stratégie, sont bien moins performantes que certaines solutions spécialisées sur ces sujets qui sont aujourd'hui capables d'apporter ces services de manière plus standard.

Les différents scénarii étudiés ont mis en évidence l'évolution du marché. Les éditeurs en capacité de répondre aux besoins et volumétries de la Métropole sont aujourd'hui plus nombreux.

Le projet présenté doit permettre de mettre en adéquation l'outillage informatique avec les enjeux et ambitions de la politique RH de la Métropole et améliorer le niveau de performance actuel dans la gestion des RH avec comme objectifs :

- davantage de dématérialisation et de "workflow" (automatisation des processus),
- l'amélioration des fonctions liées à l'exploitation des données et au rendu-compte,
- une meilleure ergonomie et "intuitivité" de l'outil,
- une véritable gestion des emplois et des compétences,
- un meilleur outillage de la fonction recrutement et de la gestion de la formation.

Il doit aussi permettre de réduire les coûts directs et indirects, en choisissant l'outil le moins consommateur de ressources sur la durée (coût de possession : licences, maintenance, ressources).

Il doit enfin ne pas obérer les potentielles évolutions du périmètre à couvrir, elles-mêmes fonction des évolutions dans l'organisation des services pour la gestion des ressources humaines ou de projets, non-identifiés à ce jour, en lien avec des partenaires externes.

Le projet consiste donc à refondre le cœur du SIRH en évoluant vers un système plus modulaire, à même de produire une meilleure couverture fonctionnelle, un meilleur suivi des éditeurs, d'optimiser l'ouverture à la concurrence avec, par ailleurs, un objectif fort de réduire la part des développements spécifiques (privilégier les développements standards).

Ce projet sera développé en 3 sous-projets correspondants à des domaines spécifiques :

- **recrutement, formation, compétences** : ces trois domaines connexes font l'objet d'un même sous-projet qui doit être mené dès 2016, car la gestion actuelle de ces domaines présente des volumes considérables (1 046 avis de vacance et 14 900 demandes de formation en 2015) avec très peu de support dans l'outil actuel,
- **gestion des temps et activités et gestion des congés** : le doublement de la taille de la collectivité a poussé l'outil HR Access V5 à ses limites sur ces domaines. Des solutions performantes existent sur le marché, interfaçables avec les outils de gestion de paie,
- **paie, carrière, unités organisationnelles, absences médicales** : la très forte intégration entre ces trois modules les rend difficilement dissociables dans la conduite du projet.

III - Coût total du projet

Le coût total du projet est évalué à 2 500 000 € TTC, réparti comme suit :

- 200 000 € sur le module recrutement, formation, compétences,
- 400 000 € sur le module gestion des temps et activités,
- 1 900 000 € sur le module paie, carrières, unités organisationnelles, absences médicales.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant total de 2 500 000 € TTC, avec un échéancier prévisionnel des dépenses de :

- 190 000 € TTC en 2017,
- 1 340 000 € TTC en 2018,
- 875 000 € TTC en 2019,
- 95 000 € TTC en 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement du projet "Refonte du cœur du système d'information ressources humaines (SIRH) de la Métropole de Lyon".

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 2 500 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 190 000 € en 2017,
- 1 340 000 € en 2018,
- 875 000 € en 2019,
- 95 000 € en 2020.

sur l'opération n° OP28O5209.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.